

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
COMMUNE DE
OZERAILLES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

en exercice 11
présents 9
votants 10

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la commune de OZERAILLES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2022

Présents : MM. BARTHELEMY Victorien, BERTRAND Pascal, BILLY Bernard, BLANCHARD Cédric, GENIN Guy, HIPOLITE François, LEFEVRE Robert, URBINATI Benjamin, VERMERSCH Michel.

Excusées : Mmes LEFEVRE Camille, PAQUIN Emilie (P)

Secrétaire de séance : M HIPOLITE François

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Vu l'exposé de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé,

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
LEFEVRE Robert

